

Pierre Salama

Rapport pour le Conseil de l'Europe DG IV

**IMMIGRATION, INTEGRATION
ET DIVERSITES CULTURELLES**

Paris le 3 Juin 2007

IMMIGRATION, INTEGRATION ET DIVERSITES CULTURELLES

Les mots parfois revêtent plusieurs sens. Les discours se développent alors sur des ambiguïtés qui ne sont pas sans effets sur l'efficacité des politiques publiques. Ainsi en est-il des mots immigration, intégration, diversité culturelle. Aussi vaut-il mieux les définir immédiatement plutôt que de maintenir des confusions, confusions alimentées par les acceptions différentes données par des sociologues, économistes, politologues à ces termes.

L'immigration d'abord. A priori, il semble qu'il n'y ait aucune difficulté à définir de quoi on parle. Loin s'en faut. Dans plusieurs pays, ne sont pas considérés comme immigrés les migrants, nés à l'étranger, dont un des ascendants nationaux avaient émigré. Ainsi en est-il en Allemagne pour des populations d'origine allemandes établies dans le passé à l'est de ses frontières d'aujourd'hui, ainsi en est-il de l'Italie, du Portugal pour nombre de latino-américains qui grâce à la nationalité d'origine de leurs ascendants peuvent acquérir une double nationalité. La difficulté s'accroît lorsqu'il s'agit de la nationalité de leurs descendants pour deux raisons. La première : le manque d'homogénéité dans les statuts édictés par chacun des pays (droit du sang, droit du sol)¹. La seconde : les brassages de populations très importants qu'ont connu les différents pays d'Europe conduisent à utiliser des expressions comme « jeunes issus de l'immigration » avec précaution car le terme d'autochtone est imprécis sauf à réserver cette expression à des populations qui pour certaines d'entre-elles bien qu'ayant des origines lointaines étrangères, ont perdu progressivement le souvenir de leur identité et se sont intégrées aux Etats nations d'accueil de leurs parents. Les termes de « seconde génération » ou bien de « jeunes issus de l'immigration », expressions qui peuvent avoir des connotations stigmatisantes, seront utilisés lorsque les individus revendiquent l'héritage de leurs parents et/ou lorsque « ...les autres les assignent souvent à cette origine »².

Dans le but d'éviter, voire de minimiser, plusieurs pièges linguistiques, il est important de définir ce qu'on entend ici par intégration. L'intégration est un processus. Dit autrement analyser l'intégration aujourd'hui est pertinent que si on la comprend comme le résultat d'un processus par nature inachevé et non figé. Or, trop souvent, les débats sont obscurcis par la confusion entretenue

¹ Les statistiques internationales reposent sur des définitions qui présentent deux inconvénients : la population née dans le pays d'accueil est hétérogène dans sa composition (il y a les enfants des immigrés, qu'ils aient ou non la citoyenneté du pays concerné, et les « autochtones » avec les réserves indiquées à la fin du paragraphe) ; tous les étrangers ne sont pas nécessairement immigrés (les enfants d'étrangers peuvent conserver la nationalité de leurs parents sans toutefois être des immigrés s'ils sont nés dans le pays d'accueil).

² Sur ce point voir : D. Schnapper (2007, p. 219) : *Qu'est-ce que l'intégration ?* Editions Gallimard.

entre les processus et leurs achèvements. De ce fait, ne sont pas analysées ou non prises en considération, sinon insuffisamment, les contradictions et leurs évolutions que ces mouvements produisent et comment ces mêmes mouvements génèrent des possibilités de dépassement des contradictions en cours, dans un sens ou un autre. Entendre l'intégration comme un processus c'est à la fois privilégier les mouvements dans ce qu'ils peuvent avoir parfois de contradictoires et tenir compte du facteur *temps*. Plus elle est importante, plus la citoyenneté économique et sociale est grande.

Une part importante des immigrés et de leurs descendants subit plus ou moins fortement des discriminations économiques, souffre de la ségrégation urbaine et pâtit de la qualité et de l'inadaptation relative de l'enseignement offert dans les écoles des quartiers dits défavorisés malgré des politiques d'appui élaborées dans la plupart des pays. Cette situation ne favorise pas leur intégration.

L'intégration est appréhendée sous différentes formes : économique, sociale, culturelle. Mais ces différentes formes sont distinctes les unes des autres. La difficulté est qu'elles sont également dépendantes les unes des autres. La discrimination économique et sociale n'implique pas nécessairement une faible intégration culturelle mais elle peut la favoriser. Dans la première partie nous insisterons sur les différentes formes de discrimination économique et sociale que subissent *des* immigrés et leurs descendants. L'intégration est sous de nombreux aspects un échec malgré des politiques d'accueil des primo-arrivants, des aides ciblées aux populations vivant dans des quartiers dits défavorisés pour de nombreux immigrés et leurs descendants, elle est à l'inverse un succès relatif sous d'autres aspects. Insister sur les différentes formes de discrimination économique et sociale, sur les effets produits par des politiques publiques ne signifie pas verser dans un *déterminisme économique*.

L'intégration bien sûr ne se résume pas aux seuls aspects économiques et sociaux. Reste la dimension culturelle et la prise en compte de la diversité culturelle. Le sens commun de ces mots est un révélateur des difficultés à traiter de ces questions. La culture apparaît comme un *donné* au sens philosophique du terme, or elle est un *précipité* au sens que lui donne la chimie. Les valeurs évoluent dans le temps, portent l'empreinte d'autres cultures qu'elles côtoient, subissent l'influence à des degrés divers du contexte socio-économique dans lequel elles évoluent tout en préservant certains traits d'origine. Elles ne sont donc pas figées, elles évoluent, elles sont en quelque sorte construites. Une politique de diversité culturelle doit donc éviter les deux bornes extrêmes qui tel l'aimant l'attirent : celle de l'assimilation qui souvent signifie l'abandon de sa propre culture pour l'immigré, et celle du culturalisme qui signifie lui le rejet de la culture de l'autre et la sacralisation de la sienne propre. En évitant ces deux pôles, une politique de diversité culturelle peut contribuer à une plus grande intégration si toutefois les discriminations qui pourraient s'opposer à une plus grande intégration culturelle sont réduites

De ces considérations découle le plan d'exposition : dans une première partie nous analyserons la tendance au renforcement des discriminations économiques et sociales subies par une part importante des immigrés et de leurs descendants ; dans une seconde partie nous analyserons les politiques d'intégration et de diversification culturelle sous l'angle de l'obligation de résultats.

I. Le constat : tendances à la hausse et à la baisse des discriminations :

1. Un état des lieux de l'immigration : qui sont-ils, où sont-ils, combien sont-ils ?

La situation des populations immigrées et de leurs descendants est différente dans chacun des pays. Cette différence s'explique par trois facteurs : l'Histoire propre de chacun de ces pays, la provenance des travailleurs immigrés et enfin la durée de résidence de ceux-ci. Ces trois facteurs sont essentiels à traiter. Du premier dépend le type de relations des immigrés et de leur descendance avec les autres populations de la société, du second point les diversités culturelles, du troisième l'évolution des exclusions et de l'hétérogénéité en terme d'intégration de ces populations.

Les pays d'accueil ont chacun des passés différents qu'on peut regrouper en trois grands ensembles : le premier ensemble regroupe les pays anciennement coloniaux (Royaume-Uni, France, Portugal, Espagne), le second ensemble des pays n'ayant pas ou peu de passé colonial (Allemagne, Italie, Europe du Nord), le troisième enfin les pays d'émigration devenus pays d'immigration (Portugal, Espagne, Italie). Ces trois ensembles se recoupent parfois. L'Espagne, le Portugal ont eu des colonies, mais l'Espagne et le Portugal ont perdu les leurs en Amérique latine au début du 19^e siècle et le Portugal a conservé ses colonies en Afrique jusque récemment. L'Espagne et le Portugal ont été jusque récemment des pays de fortes émigrations vers l'Amérique latine puis vers l'Europe. L'Allemagne a dû laisser des « poches » de nationaux dans différents pays de l'est de l'Europe suite aux derniers conflits mondiaux, « poches » qui tendent à se vider aujourd'hui en direction de ce pays. Enfin, les politiques coloniales tant du Royaume-Uni que de la France et du Portugal ont été différentes et ont eu des effets également différents sur la formation des élites locales tant au niveau de la responsabilisation des cadres locaux que de l'éducation. Ces passés différents impriment aux rapports qu'entretiennent les populations dites autochtones et les populations immigrées et de manière encore différente, avec leurs descendances, des caractères spécifiques dans chaque cas.

L'origine des populations migrantes et leur concentration dans les pays d'accueil s'expliquent en partie, mais en partie seulement, par ces Histoires différentes. Leur concentration géographique, souvent dans les grandes villes, contribue à leur donner une forte visibilité. Nous sélectionnerons quatre pays : la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne.

Selon le Haut Conseil à l'Intégration³ (HCI), la population immigrée en France, pays ancien d'immigration, représente 7% de la population totale en 2004, soit 4,5 millions de personnes. Il s'agit dans ce cas de la population immigrée « ayant des papiers ». Les étrangers entrés en France en 2004 pour une durée supérieure à un an s'élèvent à 175000 personnes. En 2005, ils sont pour 57% d'entre eux d'origine africaine dont plus de la moitié (51%) est composée d'algériens et de marocains. Les deux tiers de cette migration s'expliquent par le regroupement familial. L'immigration a donc en partie changé : les flux d'immigrés italiens et portugais se sont taris, celle des étrangers d'Afrique noire a augmenté fortement⁴. Lorsqu'on considère le stock d'étrangers par nationalité et non plus les flux

³ HCI (2006) : Analyse comparative des différents modèles d'intégration en Europe.

⁴ Sur ces données ainsi que sur celles des autres pays européens concernant les étrangers, voir N. Diez Guardia et K. Pichelmann (2006) : *Labour Migration Patterns in Europe : Recent Trends, Future*

annuels, on observe que les immigrés maghrébins sont très nombreux (près d'un million en 1999) mais que les portugais ont également un poids important (553 000) suivi des italiens (201 000), les étrangers provenant d'Afrique noire étant moins nombreux.

Dans le cas de l'*Allemagne*, les immigrés (8,1%) et leurs descendants nés en Allemagne(2%), considérés comme non allemands⁵, totalisent 10,1% de la population en 2004. Pendant longtemps les statisticiens ont considéré que la population étrangère était un bon indicateur de la population immigrée. Or, avec l'immigration survenue après la chute du Mur de Berlin et le « retour » de populations considérées comme « ethniquement » allemandes, c'est-à-dire celles ayant eu un ancêtre allemand, la pertinence de cet indicateur est remise en question. Ces populations, avec leur descendance, et les immigrés naturalisés, s'élèvent à 6,6% de la population totale en 2004, qu'on pourrait ajouter dans une certaine mesure aux 10,1% notés précédemment. L'origine et la concentration de la population immigrée sont différentes de celles observées en France. En 2003, les immigrés turcs représentaient 1 223 000 personnes (dont leurs descendants se chiffrent à 654 853), ceux de l'ex-Yougoslavie : 846 305 et leurs descendants 208 400, ceux ayant la nationalité italienne 428 074 (leurs descendants 173 184), etc., soit un total de 5 834 766 de personnes. A cette estimation, il convient d'ajouter les migrants « ethniquement » allemands, soit un total de 3 088 615 composés de 2 145 856 migrants de l'ex-URSS, de 672 350 migrants de Pologne et de 270 000 venant d'autres pays. Enfin, il convient d'ajouter la population migrante pour des raisons humanitaires, essentiellement composée de réfugiés, qui s'élève à 1 088 000 de personnes. On observe donc une forte proportion de turcs et d'ex-Yougoslaves auxquels se sont ajoutés des migrants « ethniquement » allemands.

Au *Royaume-Uni*, la population immigrée est évaluée en 2001 à 8,3% de la population totale du pays dont 1/3 provenant d'Europe. Sur les 4,8 millions d'immigrés que compte le RU en 2005, 2 millions vivent dans le grand Londres soit 28% de sa population. Les flux d'immigrés provenant du sous-continent indien représentent 1/3 du total des entrées (dans l'ordre l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh) et ceux d'Afrique environ 20% (principalement l'Afrique du sud, le Zimbabwe et le Nigéria). Le RU se caractérise par un fort dynamisme de l'immigration puisqu'on évalue, hors entrées illégales, à 300 000 entrées chaque année depuis 2001 avec une « pointe » en 2004 (582 000 entrées) selon le HCI, alors que l'entrée des étrangers était en 1992 de 175 000 personnes selon l'OCDE. Par ailleurs, le ministère de l'intérieur estime à près de 500 000 le nombre d'immigrés « sans-papiers » sur le territoire. Ces dernières années, le flux d'immigrés provenant des pays de l'est européen a sensiblement augmenté ainsi que celui provenant d'Australie et de Chine. Selon l'OCDE (op. cit.) c'est de ces deux derniers pays que proviennent le plus d'immigrés, suivis par la France, l'Allemagne et l'Inde. L'immigration européenne reste cependant élevée, celle provenant de l'Europe de l'est augmente depuis peu (le nombre de polonais en 2004 est équivalent à la moitié du nombre de français à la même date), et enfin celle des pays du Commonwealth demeure prépondérante.

Challenge. Economic Papers n°256,OECD et *From Immigration to Integration, Large Solutions to a Global Challenge* (2006) OECD.

⁵ Rappelons que jusque récemment (1999) les enfants d'immigrés nés en Allemagne ne bénéficiaient pas de la nationalité allemande (droit du sang). Sur l'ensemble des données, voir Th. Liebig (2007) : « The Labour Market Integration of Immigrants in Germany », *OECD*, Working Paper n°47.

L'Espagne quant à elle a connu une forte mutation : de pays d'émigration elle est devenue récemment un pays d'immigration. Selon l'OCDE, le nombre total d'étrangers (« avec papiers »⁶) s'élève à 2 millions de personnes en 2004, soit un quadruplement en dix années et le pourcentage des immigrés (avec papiers) est évalué à 4% de la population totale. Près de 20 % sont marocains, 11% équatoriens⁷, à peu près 6% colombiens et 5% roumains en 2004. Les immigrants sont de jeunes travailleurs (hommes et femmes) et seules 5% des entrées s'expliquent par le regroupement familial. Enfin les immigrés représentent 22% de la population économiquement active à Madrid, ce qui est un chiffre considérable. Les flux d'entrée ont augmenté rapidement ces dernières années : ils ont quasiment doublé entre 2003 et 2005, s'établissant à cette date à 630 000 personnes soit un montant supérieur au niveau du stock d'étrangers en 1995 selon le HCl.

En résumé, l'immigration a changé d'ampleur et de visage. Dans certains pays, elle est récente, dans d'autres elle est ancienne. Elle concerne des populations pauvres provenant soit d'anciennes colonies, soit de pays en voie de développement, soit enfin de pays d'Europe de l'Est. Les immigrés ont été pour nombre d'entre eux d'abord européens (polonais, italiens, portugais, espagnols...) de confession chrétienne voire juive. Cette source s'est tarie et l'immigration a porté sur des africains (algériens, marocains, sénégalais, du Zimbabwe, d'Afrique du Sud...), des turcs, des ex-yougoslaves et des asiatiques (Pakistan, Inde...) de confession musulmane pour nombre d'entre eux. Parallèlement à la poursuite de cet essor, l'immigration d'origine latino-américaine et européenne de l'est de confession chrétienne s'est fortement développée dans certains pays (Allemagne, Espagne et Italie)⁸. L'immigration est doublement concentrée dans les pays d'accueil, par pays d'origine et au niveau spatial sur le territoire d'accueil. Dans ce dernier cas, elle prend le plus souvent la forme de ghetto, lieu de solidarité, de préservation des cultures importées mais aussi de leur transformation, de cercles vicieux de la pauvreté et de l'exclusion.

2. Des discriminations contrastées au niveau de l'emploi et de l'éducation

Une discrimination élevée par rapport aux autochtones ...

Les immigrés ont en général *un taux d'emploi inférieur* à celui des nationaux. Dans le grand Londres par exemple, les contrastes par nationalité d'origine sont importants : alors que le taux d'emploi des australiens, des sud africains, des allemands, des français dépasse celui des natifs du RU (78,4%), il est plus faible pour les autres : les pakistanais ont un taux d'emploi de 48,4%, les bengalis de 36,8%, les turcs de 35,9 et enfin les somaliens de 16,4%⁹. *Le taux de chômage est en général supérieur* à celui des nationaux, y compris lorsqu'on tient compte des *niveaux de formation*

⁶ Il convient d'ajouter à cette population d'immigrés celle des « sans-papiers » difficile à mesurer. Pour avoir une idée de son importance, notons que 690 000 immigrés ont été régularisés en 2005.

⁷⁷ Pour l'Equateur, la migration constitue une véritable saignée. On évalue à environ 13% la population qui a quitté l'Equateur ces vingt cinq dernières années pour l'Espagne, les Etats-Unis, l'Italie ...voir B. Jokish (2007) : « Ecuador : diversidad en migracion » dans Migration Information South.

⁸ Des immigrés d'Amérique latine et d'Europe de l'est ont droit à la nationalité du pays d'accueil automatiquement s'ils prouvent qu'un de leurs ancêtres vient de ce pays. Tel est le cas de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal et de l'Allemagne. Ils n'apparaissent donc pas dans les statistiques comme étrangers mais comme nationaux nés à l'étranger.

⁹ A l'exception toutefois de l'Espagne où il est de 76,9% en 2003 contre 66,7% pour les nationaux. Voir : *From Integration to...*, op. cit., pages 206 et 244.

(trois niveaux selon le nombre d'années passées dans le système éducatif : bas, moyen, élevé). Selon l'OCDE, dans le cas de la France, en 2003-2004, ces taux sont respectivement pour les français et pour ceux nés à l'étranger de 12,2% et de 18,4% pour ceux ayant un faible niveau de formation, de 7,9% et 14,4% pour ceux ayant un niveau de formation moyen et de 5,8% et 11,8% pour ceux ayant bénéficié d'une formation supérieure. On trouve des disparités comparables, parfois plus élevées, dans les autres pays. En Allemagne, les taux de chômage sont pour les nationaux et les étrangers respectivement de 15,6% et de 20,3% pour ceux ayant un faible niveau de formation, de 10,4% et de 14,7% pour ceux ayant un niveau moyen et enfin respectivement de 4,4% et 12,5% pour ceux ayant bénéficié d'une formation supérieure. La discrimination prend aussi d'autres formes : ainsi la part de l'emploi temporaire dans l'emploi total est soit légèrement plus élevée chez les immigrés que chez les nationaux (en France, en Allemagne...), soit beaucoup plus forte (en Espagne, au Portugal...) ¹⁰.

... qui tend à diminuer avec la durée de résidence ... :

Le taux d'emploi relatif est un des indicateurs du niveau d'intégration atteint ¹¹. Plus le taux d'emploi se rapproche de celui des nationaux, plus l'intégration des immigrés est importante, et inversement. On observe une diminution de l'écart dans les taux d'emploi entre les populations immigrées et les personnes nées dans le pays à mesure que la durée de résidence des immigrés augmente. Le *facteur temps* joue ainsi un rôle positif en faveur de l'intégration. Cet écart est significatif pour la population âgée de 15 à 64 ans, il est plus important chez les femmes que chez les hommes, lorsque la durée de résidence est inférieure à 5 ans ce qui peut signifier un degré d'intégration moins important des femmes immigrées ¹² ; il diminue très sensiblement après cinq ans de résidence dans certains pays comme l'Allemagne, la France, le Danemark. Il diminue un peu moins au RU, l'écart étant moins important pour ceux dont la résidence est de moins de 5 ans. Il ne diminue pas en Suède sauf au-delà de 10 ans de résidence, il augmente aux Pays Bas après 5 ans de résidence mais diminue au-delà de dix ans ¹³.

... mais une intégration par l'école et le travail qui reste problématique pour de nombreux « jeunes issus de l'immigration » ...

Les jeunes écoliers issus de l'immigration, concentrés dans des ghettos pour la majeure partie d'entre eux, sont plus souvent orientés vers l'enseignement professionnel court alors qu'avec des résultats scolaires identiques ils seraient orientés vers l'enseignement général long, à potentialité d'emploi supérieure, s'ils étaient dans des écoles de quartiers peu fréquentés par les enfants issus de l'immigration. Lorsqu'ils obtiennent un diplôme, leur probabilité de rester plus longtemps au chômage

¹⁰ Ces chiffres sont tirés du rapport de l'OECD : *Labour Migration Patterns*, op. cit.

¹¹ Ce n'est bien sûr pas le seul : l'intégration économique, sociale, culturelle dépend d'autres facteurs : la discrimination, l'accès aux droits, etc. que nous analyserons ensuite.

¹² Notons cependant que ce dernier résultat est biaisé pour deux raisons : comme toutes les femmes elles subissent une discrimination, elles arrivent souvent au titre du regroupement familial.

¹³ Pour plus de détails, voir Th. Liebig (op. cit.).

ou bien d'obtenir un emploi déclassé (emploi en deçà de la qualification obtenue à la sortie du système scolaire) est plus élevée que celle des enfants non issus de l'immigration¹⁴.

Comme en Allemagne, avec l'augmentation du chômage, la probabilité que celui-ci affecte davantage les jeunes issus de l'immigration est plus élevée que pour les autres pour deux raisons : soit ils sont plus nombreux à sortir du système scolaire sans diplôme et leur perception du futur est fortement affectée négativement, soit ils ont un diplôme mais à diplôme équivalent les jeunes non issus de l'immigration leur sont préférés, d'où ce profond sentiment d'injustice qui les habite pouvant favoriser chez certains des comportements de victimisation et de découragement.

Mesurée avec le même indicateur comparant dans le temps les taux d'emploi entre les jeunes issus de l'immigration et les « nationaux » et en comparant ces taux entre 1992 et 2004, l'intégration par le travail est de plus en plus difficile pour les jeunes issus de l'immigration, tout au moins en Allemagne selon les données disponibles. On observe une détérioration relative du taux d'emploi des jeunes « étrangers nés en Allemagne » de 25 à 34 ans par rapport aux jeunes allemands du même âge. Ces ratios passent pour les hommes de 0,94 en 1992 à 0,88 en 2004 et pour les femmes de 0,84 à 0,76. Ce ratio est plus faible pour les femmes et il baisse plus fortement. L'analyse des différentiels de *taux de chômage* confirme cette tendance : ils évoluent dans le même sens que les différentiels de taux d'emploi. On observe ainsi une augmentation du ratio entre les taux de chômage des hommes « nés étrangers » et des « nationaux ». Celui-ci passe de 1,9 en 1999 à 2 en 2004¹⁵. Cette évolution reflète une discrimination de plus en plus élevée rendant plus difficile l'intégration de cette population.

... Cependant, la prise en compte de la différenciation sociale des immigrés et de leur descendance conduit à nuancer ces constats globaux.

En France, par exemple, l'immigration change. La part des immigrés ne possédant aucun diplôme était à peu près de 80% en 1982 (contre 50% pour les non immigrés). Elle diminue de moitié en 2004-2005 puisque 40% environ n'ont pas de diplôme (contre 18% pour les non immigrés). Les détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur passent de 5% à 27% environ entre les mêmes dates¹⁶. De même le niveau d'éducation augmente chez des jeunes issus de l'immigration. Il serait donc erroné de déduire de l'accumulation des aspects négatifs décrits auparavant une exclusion croissante et univoque de l'ensemble des jeunes issus de l'immigration. Les immigrés et leur descendance sont de plus en plus *différenciés en termes de qualification et d'accès aux emplois* et cela n'est pas sans effet sur les différents niveaux d'intégration économique et sociale.

Ces *différenciations* ne sont pas sans conséquence sur le sentiment d'être plus ou moins intégré. L'exclusion accrue pour les uns et une plus grande intégration pour d'autres sont le produit de processus complexes liés à la fois à la demande et à l'offre de travail qualifié d'une part, à *la transformation du statut du salariat* surtout pour les moins qualifiés d'autre part (ne concernant pas

¹⁴ Voir L. Mucchieli et V. Le Goaziou (2007, sous la direction de) : *Quand les banlieues brûlent... retour sur les émeutes de novembre 2005*, éditions La Découverte, pages 31 et suivantes et pages 79 et suivantes.

¹⁵ Source : *ibid.*, page 23.

¹⁶ Voir *INSEE Première* (2006) : Enquêtes annuelles du recensement 2004-2005, N° 1098.

seulement les jeunes issus de l'immigration¹⁷), vers davantage de précarité, de temps partiel qu'auparavant. Les niveaux de qualifications sont plus faibles que la moyenne nationale dans la population immigrée et dans celle de ses enfants. On peut dès lors considérer que le chômage et/ou l'exclusion (« petits boulots », travail précarisé, à temps partiel, mobilité sociale réduite) augmenteront à l'avenir pour ceux qui n'ont pas ou peu de qualification. A l'inverse, la minorité qui a pu réussir à obtenir une qualification grâce au système éducatif et dans des conditions souvent très difficiles, connaîtra une amélioration relative de sa situation bien que la probabilité d'être traité comme les « nationaux » soit plus faible, tant au niveau des salaires que des emplois correspondant à leur qualification. En dehors de la fonction publique, la probabilité de subir un déclassement (par rapport à sa qualification) sera alors plus élevée et le sentiment d'injustice plus fort vis-à-vis des autres. Obtenir un diplôme pour les jeunes issus de l'immigration est non seulement objectivement plus difficile mais le faire valoir s'avère également moins aisé en raison d'un racisme plus ou moins latent.

De ces évolutions structurelles du marché du travail résultent deux conséquences : d'abord une intégration économique et sociale, certes difficile mais réelle, souvent ressentie comme injuste, pour certains, ensuite une exclusion relative plus forte pour la majorité des jeunes issus de l'immigration. Cette exclusion est ressentie encore plus fortement, l'imaginaire alimenté par le réel le dépasse et devient source d'explosivité. Enfin, *la différenciation* au sein des immigrés tend également à s'accroître entre les travailleurs âgés et jeunes et parmi les jeunes entre ceux entrés légalement et ceux arrivant « sans aucun papier ».

II. Les chemins escarpés des politiques d'intégration et de diversification culturelle : vers une obligation de résultats.

1. Des politiques convergentes en Europe mais qui ne sont pas à la hauteur des problèmes posés

Une protection sociale importante mais insuffisante ...

L'Europe sociale est encore dans les limbes. Reste les nations. Le poids des dépenses sociales de l'Etat dans le PIB tend à augmenter dans la plupart des pays¹⁸ mais il reste à un niveau

¹⁷ Sur ce dernier point la littérature est abondante. Un des ouvrages de référence est celui de R. Castel (1995) : *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, éditions Fayard ; voir aussi son étude récente (2007) : « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précaire » dans S. Paugam, *op. cit.*. Dans le cas de la France, voir le rapport du CERC (Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale) (2006) *La France en transition, 1993-2005*, Rapport n°7.

¹⁸ Sans entrer dans le détail certains systèmes de protection sociale sont fortement protecteurs, mais peu redistributifs (solidarité horizontale entre malades et bien portants, entre actifs et inactifs, etc.), d'autres davantage redistributifs (solidarité égalitariste), d'autres enfin mettent en place une solidarité verticale limitée (des riches vers les pauvres). Les systèmes de protection sociale sont un combiné de l'ensemble de ces caractéristiques avec une dominante différente dans chaque cas, ainsi le système français est-il à dominante horizontale. Les réformes de ces dernières années ont réduit les éléments de la solidarité verticale et de la solidarité horizontale. Sur ce point on peut lire B. Palier (2007) : « Des assurances de moins en moins sociales » dans S. Paugam (sous la direction de) : *Repenser la solidarité*, PUF. Le risque est grand de voir demain se développer des formes informelles de solidarité en matière de protection sociale en substitution d'une solidarité nationale insuffisante. Sur ces questions, appliquées aux pays émergents mais dont les enseignements sont riches pour les

insuffisant et le sentiment que l'Etat social se délite tend à croître. Il est insuffisant par rapport à des besoins croissants pour quatre raisons : démographiques (vieillesse de la population et besoins de santé croissant), économiques (ralentissement économique et son corollaire : le chômage), celles liées à la construction de l'Europe (l'Europe des marchés plutôt que l'Europe sociale) et enfin la transformation profonde du travail (la précarité s'est fortement développée, des formes de non emploi non assimilables à du chômage apparaissent de plus en plus). Le financement de plus en plus difficile de la protection sociale, le rôle dévolu aux marchés comme principe premier avec les contraintes de compétitivité qui l'accompagnent, et la tentation qui en découle de diminuer les charges patronales et de faire du travailleur un « entrepreneur de soi » (en mettant davantage l'accent sur le risque plutôt que sur la solidarité) tendent à privilégier les réformes cherchant à compenser une diminution de l'assistance sociale par une augmentation de l'assurance privée, et à favoriser davantage la capitalisation pour le paiement des retraites. Ce mouvement est loin d'être linéaire : des gouvernements socialistes ont développé en France des mesures visant à compenser ces pertes de solidarité comme le RMI (revenu minimum d'insertion) ou le CMU (contrat maladie universel) dont bénéficient les catégories les plus pauvres et en leur sein des immigrés et leur descendance.

... qui doit faire face à des mutations dans les formes d'emploi ...

L'emploi précaire, souvent à temps partiel, se développe dans les sociétés européennes et affecte plus particulièrement les immigrés et leur descendance ainsi que nous venons de le voir. « Le glissement vers une large gamme d'activités qui sont à des degrés divers en déficit par rapport à l'emploi risque de casser la structure même de la « société de semblables ». Dans la nouvelle structure, on aurait à une extrémité des occupations précaires rétribuées à la limite de la survie et dérogatoires par rapport aux garanties du droit du travail et de la protection sociale » (R. Castel, 2007, p. 425). Allons plus loin et toujours en citant le même auteur : « Si le marché du travail ne peut plus s'en remettre à la loi économique de la loi de l'offre et de la demande pour assurer le plein emploi, il est « normal » que des contraintes morales fortes s'imposent. Celui qui ne travaille pas devient un « mauvais pauvre » et cette expression est chargée de siècles de stigmatisation morales et de traitements socialement coercitifs » (*idem*, p. 424). L'exclu est donc stigmatisé, voire culpabilisé, et davantage encore s'il est immigré ou/et descendant d'immigrés.

L'intégration des populations immigrées et de leur descendance, différenciée selon la durée de résidence, la qualification des emplois, constitue un des objectifs ambitieux que rencontrent aujourd'hui les pays européens en quête de sociétés plus cohésives. Objectif d'autant plus difficile à atteindre qu'une fraction de la population leur fait porter la responsabilité de leurs propres difficultés et que les moyens dégagés et les politiques définies restent insuffisants eu égard aux niveaux de discrimination atteints tant dans leur habitat que dans le système scolaire. C'est ce que nous allons à présent analyser.

pays européens, voir G. Wood et Gough (2006) : « A Comparative Welfare Regime Approach to Global Social Policy » dans *World Development*, vol 34, n°10.

... Des politiques de logement et d'éducation qui pallient peu aux effets de la ségrégation urbaine ...

La ségrégation urbaine isole les pauvres et parmi ces derniers, la grande majorité des immigrés. Une enquête de l'INSEE a pu montrer qu'en France, les 10% de salariés les plus pauvres ne résident jamais dans le même voisinage que les 10% de salariés les plus riches. Le degré de concentration des diplômés de l'enseignement supérieur long est encore plus élevé que celui des personnes les mieux rémunérées. L'originalité de cette enquête réside donc dans le constat que ce n'est pas tant les inégalités de richesse actuelle qui expliquent cette ségrégation que les attributs les plus durables et les plus identitaires de la richesse : c'est-à-dire « ceux qui permettent de se projeter dans l'avenir et confèrent un statut »¹⁹. De ce constat on peut déduire que la résidence obéit à une stratégie active pour les salariés les plus aisés, et particulièrement pour ceux dont les attributs de la richesse leur confèrent un « rapport plus solide à l'avenir » (Maurin, p. 622, op. cit.). On comprend dès lors que la résidence obéit à une stratégie active pour cette catégorie de personnes alors que pour les plus pauvres (dont la majorité des immigrés) la résidence soit un phénomène *par défaut*. Il y a donc une *asymétrie* forte dans les comportements : les uns choisissent, les autres ne peuvent qu'accepter le lieu de leur résidence. C'est ce qui explique que très souvent les immigrés et plus particulièrement leur descendance changent de résidence lorsqu'ils acquièrent des diplômes et cherchent à dépasser la ségrégation territoriale qu'ils subissent.²⁰ « La ségrégation urbaine n'est ainsi pas la conséquence d'une inertie sociale, mais le résultat de processus de mobilité par lesquels les classes sociales se fuient sourdement... Ce n'est pas l'immobilisme, mais la sélectivité des mobilités qui fige les quartiers » (E. Maurin, page 624). Ce constat n'est pas sans conséquence sur l'élaboration d'une politique visant à diminuer la ségrégation spatiale dont souffrent nombre d'immigrés.

Ce qui domine est un constat d'échec relatif malgré les efforts réalisés. La ségrégation urbaine entretient en effet une ségrégation scolaire : les enfants des immigrés cumulent les facteurs d'échec, malgré les politiques d'appui mises en place (par exemple dans les zones d'éducation prioritaire « ZEP » en France). Le taux d'échec scolaire est particulièrement élevé : 35% des enfants issus de familles de pauvres contre 12% pour les enfants des ménages non pauvres²¹. Si on ajoute que les familles pauvres ont le plus souvent un niveau d'éducation faible²², on comprend que leurs

¹⁹ On entend par « voisinage » ici un ensemble composé d'une trentaine de logements adjacents. Voir E. Maurin (2007) : « La ségrégation urbaine, son intensité et ses causes », dans S. Paugam, *op. cit.* Dans le même ouvrage, voir M. Oberti : « Le trompe-l'œil de la ségrégation et ses effets sur la mixité ».

²⁰ Sur ces questions voir D. Schnapper, *op. cit.*, pages 75 et suivantes. Reprenant des travaux américains, l'auteure rappelle les vagues successives (juifs puis italiens, puis polonais, ensuite lituaniens...et enfin noirs), des immigrés pauvres aux Etats-Unis remplaçant ceux dont le niveau de vie s'est amélioré. Vagues qu'on peut observer en France à Sarcelles par exemple, mais aussi dans certains quartiers de Paris.

²¹ D. Faugère et N. Sidhoum (2006) : « Les nouvelles inégalités et l'intégration », *Horizons stratégiques*, N° 2, Centre d'analyse stratégique. Voir aussi : le rapport du Conseil d'Analyse Economique consacré à ces questions, sous la direction de JP Fitoussi, E. Laurent et J. Maurice (2004) : *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Rapport du CAE n° 45, la documentation française.

²² Sur ce point voir : V. Tiberj (2006) : « Vers une citoyenneté plurielle ? Le rôle de l'origine ethnique dans l'inscription politique des 15-24 ans », *Working Paper* du CEVIPOF.

enfants puissent avoir des difficultés à bénéficier de ce que l'école pourrait leur fournir si elle ne se situait pas dans l'espace d'exclusion.

... et nécessitent de repenser de nouvelles politiques plus conséquentes

Il apparaît que ce sont des *politiques globales sur le logement et sur l'éducation qui, combinées*, peuvent avoir une certaine efficacité et diminuer l'exclusion subie par une grande majorité des immigrés et de leur descendance. Les politiques en matière de logement sont de deux ordres : les unes cherchent à favoriser la construction de logements sociaux et les infrastructures sociales, plaident pour un urbanisme diversifié, cherchent à développer les moyens de transport collectif plus conséquente et à faciliter les aides au logement. Les autres cherchent à favoriser la mixité sociale grâce à une politique de quotas, véritablement contraignante, imposée à l'ensemble des villes. Les effets positifs attendus dépendent cependant de l'intensité des stratégies d'évitement des couches les plus aisées. On ne peut pour autant considérer qu'ils soient annulés et qu'on ne puisse atteindre l'objectif d'accroître la mixité sociale. Deux facteurs supplémentaires sont à considérer : les seuils de mixité et le temps. C'est pourquoi on peut considérer que s'il est du domaine de l'utopie d'atteindre la mixité sociale, il est possible de l'accroître fût-ce légèrement. La lutte contre la ségrégation urbaine est donc un véritable travail de Sisyphe. Plus de mixité peut aider les immigrés à bénéficier de meilleures infrastructures, à leurs enfants d'accéder à des écoles dont les taux de réussite sont plus élevés, peut enfin favoriser des perspectives d'avenir moins excluantes.

Une politique éducative enfin. Une plus grande intégration passe par l'amélioration du système éducatif dans les quartiers ghettoïsés. Les politiques éducatives, souvent timides, sont insuffisamment cohérentes pour être suffisamment efficaces. Comme le soulignent enfin de nombreux auteurs, le système éducatif participe également à l'exclusion socio-économique et culturelle des jeunes issus de l'immigration, non seulement à cause de la ghettoïsation des résidences²³, de l'insuffisance des moyens mais aussi en raison de l'inadaptation de la formation des maîtres et des programmes scolaires aux publics variés des enfants issus de l'immigration²⁴. « Pour apprendre, il faut d'abord être quelqu'un et être quelque part : un élève qui ne s'identifie pas est un élève qui n'apprend pas... » (A. Manço, p. 171)²⁵. La formation des maîtres devrait donc être adaptée à un public composé

²³ Il faut évidemment nuancer. La situation diffère selon les pays. Comme le remarque D. Schnapper : « La France est le pays dans lequel les niveaux de formation sont les plus élevés et où les différences scolaires entre enfants de migrants et enfants d'autochtones de niveau social équivalent sont les plus faibles » (p. 113, op. cit.). Plus de la moitié a atteint le niveau du baccalauréat mais il est vrai aussi que les enfants d'immigrés obtiennent le plus souvent un baccalauréat professionnel ne permettant pas de poursuivre des études supérieures longues, à la différence des enfants d'autochtones qui eux obtiennent un baccalauréat général, sauf s'ils vivent dans des banlieues ghettoïsées. Au Royaume-Uni, l'accès à l'enseignement supérieur est moins fréquent pour tous, enfants d'immigrés ou non, en Allemagne par contre il existe une forte ségrégation à l'encontre des enfants d'immigrés. (cf. D. Schnapper, op. cit.)

²⁴ Sur ce point, voir A. Manço (2006) « Jeunes issus de l'immigration en Europe : comment faire de l'école un instrument de mobilité sociale et d'acquisition de compétences interculturelles » in Forum : Quelle cohésion sociale dans un Europe multiculturelle ? *Tendances de la cohésion sociale*, n° 18, Conseil de l'Europe.

²⁵ Deux observations cependant : la connaissance de la langue maternelle pour utile et nécessaire qu'elle soit ne conduit pas nécessairement à un meilleur apprentissage de la langue du pays d'accueil (les enquêtes établissant une relation positive entre la connaissance des deux langues ont été contestées car peu significatives en raison de l'absence d'échantillon témoin dans lequel n'est pas appliqué le bilinguisme). Enfin la pédagogie adaptée à la diversité culturelle doit éviter la mise en

en grande majorité d'enfants d'immigrés dans ces quartiers. Les maîtres devraient être capables de comprendre les signes et les codes liés aux langues maternelles de ces enfants primo-arrivants, les référents associés à leurs cultures, et de les intégrer dans leur pédagogie. Il faudrait que les enfants aient la possibilité d'apprendre, dans des plages horaires spécifiques, la langue de leurs parents, ouvrir l'école aux associations et aller à la rencontre des parents. Enfin, au lieu de multiplier le nombre de « ZEP » sans augmenter suffisamment les crédits, mieux vaudrait peut être s'inspirer de l'expérience des Pays-Bas : les écoles ne sont pas aidées en fonction de leur lieu d'implantation mais selon le nombre d'enfants ayant réellement des difficultés. Certes les deux critères se recoupent largement mais ils ne sont pas pour autant identiques et le ciblage peut alors être plus efficace.

Ces politiques s'inscrivent dans une logique des moyens pour lutter contre la discrimination liée à la ségrégation urbaine et scolaire. Elles sont nécessaires mais probablement non suffisantes. Elles devraient être complétées par des politiques de discrimination positive.

2. Vers une obligation de résultats : des politiques de discrimination positive

La population immigrée bénéficie de l'ensemble des droits, à l'exception des droits politiques, en théorie. En réalité, elle subit une série de discriminations qui va à l'encontre de son intégration dans les pays d'accueil. Les immigrés et plus particulièrement les jeunes issus de l'immigration ressentent comme injuste le décalage entre le discours sur l'égalité et la pratique réelle des embauches, les différentiels de taux de chômage, de salaire à diplôme équivalent, et enfin les déclassements plus importants que sur les autres jeunes.

Les politiques de *discrimination positive* (« affirmative action ») trouvent leurs justifications dans ce constat du divorce entre la proclamation de l'égalité formelle pour tous (les lois sont universelles) et les inégalités réelles (l'exclusion et l'accès restreint aux droits). Inversant la problématique, elles rompent avec l'égalité formelle, *tout au moins temporairement*, afin de mettre en place une *inégalité formelle* en faveur d'un groupe d'individus. Elles se donnent donc pour objet de produire une *égalité réelle*. *L'inégalité formelle légitime l'objectif de construire une égalité réelle de résultats*. Les politiques de discrimination positive s'inscrivent donc dans *une logique de résultats*²⁶.

Les politiques de discrimination positive ciblées sur l'emploi sont plus radicales que celles qui consistent à l'envoi de curriculum vitae anonymes (nom, photo et adresse effacés²⁷) : elles visent à établir soit des quotas à l'embauche, soit à préférer - à diplôme équivalent - engager des enfants issus de l'immigration dans les administrations publiques, soit encore à subventionner des entreprises privées afin qu'elles embauchent davantage de jeunes des quartiers défavorisés ou/et s'installent

place d'écoles fonctionnant selon des critères communautaires. Dit autrement, des « accommodements » sont nécessaires, mais ils doivent être « raisonnables » pour reprendre des expressions canadiennes, la difficulté réside bien sûr dans la définition de ce qui est raisonnable et ce qui ne l'est pas...

²⁶ Sur cette question, on peut consulter avec profit l'article de D. Schnapper : « Lutte contre les discriminations et lien social » publié dans S. Paugam (op. cit.).

²⁷ Comme les systèmes des bourses pour les enfants scolarisés et les aides en général aux familles ayant des enfants solarisés, comme l'aide aux primo-arrivants afin d'assurer l'apprentissage de la langue du pays d'accueil etc., l'envoi de curriculum vitae anonymes s'inscrivent dans une logique de moyen, dans la mesure où l'égalité formelle n'est pas remise en cause.

dans ces quartiers, soit enfin, s'agissant des grandes écoles, à organiser des concours spéciaux pour ces groupes d'individus avec suivi ensuite particularisé.

Les *objections* à cette politique de discrimination positive instituant une logique de résultats :

1. elle officialise des inégalités formelles et par là rompt avec l'idée républicaine d'accès égal aux droits et, selon des adversaires de cette politique, les discriminations devraient pouvoir être combattues par une augmentation sensible des moyens accordés aux écoles, aux logements, et par une application des lois plus contraignante notamment en ce qui concerne l'embauche et le travail ;
2. « elle a accéléré l'intégration des éléments les plus performants des couches défavorisées » aux Etats-Unis rappelle N. Rouland et leurs effets positifs sont donc limités²⁸ ;
3. elle tend à stigmatiser les bénéficiaires de ces politiques en laissant accroire que les jeunes issus de l'immigration auraient obtenus des emplois grâce à des « privilèges » accordés en raison de leurs origines et non à cause de leurs qualifications ;
4. liée à cette dernière considération, elle serait de nature à alimenter une hostilité vis-à-vis de ces couches apparaissant comme favorisées par ceux ne bénéficieraient pas de ces « avantages »²⁹.

3. Vers une politique de diversification culturelle pour plus d'intégration.

Les immigrés et plus particulièrement les primo-arrivants connaissent très souvent un sentiment de relégation rendant difficile le dialogue interculturel. Ils vivent le plus souvent dans un double espace. Là-bas, au pays d'origine où leur famille et leurs proches sont restés et qu'ils doivent aider financièrement avec les faibles salaires perçus dans le pays d'accueil. Ici, au pays d'accueil où ils travaillent, se reconstruisent en cherchant à comprendre des règles du jeu qui très souvent leur échappent. Le choc culturel est plus brutal lorsqu'ils sont originaires de la campagne et se retrouvent dans des « villes anonymes ». Ayant le sentiment de perdre leurs repères ils sont à la recherche de points d'appui qui leur permettront de déchiffrer ce monde, puis de le rendre compatible avec ce qui fut le leur. Ces points d'appui sont souvent trouvés soit auprès d'autres immigrés (membres de leurs villages, voire des proches), soit auprès d'institutions (foyers d'hébergement, organisations non gouvernementales). Cependant si cela peut constituer un tremplin pour une meilleure intégration, la pauvreté (que partage nombre de primo-arrivants sans qualification), et les discriminations diverses constituent un obstacle à cette intégration difficile à surmonter.

Tous les pauvres ne sont pas des immigrés mais beaucoup d'entre eux le sont. Tous ceux qui ont un emploi précaire, à temps partiel, qui connaissent le chômage ne sont pas des immigrés, mais les immigrés et leurs descendants ont des taux d'emploi et de chômage respectivement plus faibles et plus élevés que les nationaux et subissent davantage qu'eux les discriminations et les déclassements. L'école n'est pas toujours un lieu d'intégration et elle l'est encore moins pour la majorité des enfants d'immigrés. L'exclusion ne concerne pas que les immigrés mais elle les concerne souvent davantage.

Les difficultés d'avancer vers plus d'intégration doivent partir de ces constats. Ce ne sont pas les seuls. Bien que l'objectivité des situations ait une influence certaine, la subjectivité n'est pas un

²⁸ Voir N. Rouland (1993) : « La France s'interroge sur la meilleure manière d'intégrer les étrangers », *Le Monde Diplomatique*, Octobre.

²⁹ C'est pourquoi d'ailleurs mieux vaudrait appliquer ces politiques à des populations économiquement défavorisées plutôt qu'à des populations définies à partir de leurs ethnies.

décalque de cette objectivité. Les manières de vivre les exclusions ne se résument pas aux discriminations économiques et sociales subies. L'intégration ne procède pas par étapes : l'intégration économique en premier, l'intégration sociale ensuite et enfin l'intégration culturelle. De nombreux exemples montrent que dans certains pays il peut y avoir intégration culturelle sans intégration économique et sociale, comme c'est le cas souvent des afro-américains aux Etats-Unis, et inversement, l'intégration économique et sociale peut être largement en avance sur l'intégration culturelle dans d'autres cas, par exemple chez des diplômés de l'enseignement supérieur et dans des communautés asiatiques aux Etats-Unis. Mais un des enseignements des expériences passées s'impose : il ne peut y avoir intégration si les *pré-requis*, et plus particulièrement ceux concernant une moindre ségrégation spatiale et une meilleure politique éducative, ne sont pas satisfaits. Il est donc nécessaire de viser une diminution sensible de toutes formes de discriminations directes et indirectes, imposées ou bien produites par la dynamique des situations. Cela passe non seulement par une obligation de moyens mais aussi par une obligation de résultats, c'est-à-dire une meilleure efficacité dans l'utilisation des moyens, voire leur augmentation. Et dans certains cas, par la mise en place d'une politique de discrimination positive ciblée et surtout *temporaire*. La satisfaction de ces *pré-requis* n'induit pas nécessairement une intégration pleine et entière, mais s'ils ne sont pas satisfaits, l'intégration risque de rencontrer des obstacles insurmontables. La société risque alors d'évoluer vers des formes de moins en moins cohésives.

L'intégration est donc *un combiné* de moindre discrimination économique et sociale, de reconnaissance et de respect de l'autre dans sa culture. La manière d'avancer dans cette direction procède d'une dialectique à rechercher entre ces diverses dimensions : l'économique et le social s'appuyant sur des avancées dans la diversité culturelle et vice versa.

Les difficultés sont nombreuses car la culture n'est pas un donné immuable contrairement à ce que pensent les théoriciens du culturalisme³⁰. Elle se construit à partir des cultures d'origines autour d'une culture dominante. Elle est en ce sens un *syncrétisme*³¹. Le dialogue interculturel doit éviter deux écueils : d'une part le communautarisme qui fige les cultures et justifie que les populations différentes vivent séparément ; d'autre part l'assimilation complète car celle-ci dénie l'existence d'une diversité culturelle, fût-elle construite et attribuée à la culture nationale un aspect figé auquel les populations d'origine étrangère devraient se rallier grâce à l'école de la République, voire par la force lorsqu'il leur est dénié la possibilité d'apprendre, voire d'utiliser leurs propres langues.

³⁰ Les anthropologues ont beaucoup travaillé sur ces questions. Olivier de Sardan (2007) écrit par exemple : « Avec le culturalisme, toutes les représentations pertinentes et tous les comportements pertinents d'un groupe social deviendraient nécessairement partagés ... (ils) le seraient en toutes circonstances et non en fonction des contextes ... (ils) relèveraient de valeurs communes qui définiraient l'identité d'un groupe ... », voir « De la nouvelle anthropologie du développement à la socio anthropologie des espaces africains », *Revue Tiers Monde*.

³¹ D'une manière générale, la recherche d'une identité collective est liée à des mécanismes de différenciation et à la recherche de « marqueurs identitaires » comme la langue (celle de ses parents, le « parlé » des banlieues) la religion (y compris sans connaître le Livre et avec peu ou pas de pratiques religieuses), la couleur de la peau, les vêtements, etc.. Comme le souligne Th. Schippers, d'une manière plus générale, l'identité culturelle manifeste un certain désarroi face aux difficultés économiques et ce désarroi « est un puissant moteur pour faire sortir les fossiles identitaires des coffres domestiques afin de les introduire dans la vie publique, pour le meilleur et pour le pire ». Voir Th. Schippers (1999) : « L'identité culturelle : recherche d'une définition » dans P. Hunout (éd.) : Immigration et identité culturelle en France et en Allemagne, *International Scope* Vol 1, n° 1.

Le syncrétisme culturel qui se construit constitue une dimension fondamentale à prendre en considération dans le dialogue interculturel. Ce syncrétisme peut prendre différentes formes selon les manières de vivre les ségrégations et c'est ce qui rend difficile de définir des politiques de diversification culturelles qui ne se limitent pas à la reconnaissance des arts propres aux populations immigrés (art culinaire, folklore, chants).

Autour d'une culture dominante s'organisent d'autres cultures (immigrés, ouvrières, jeunes, homosexuelles, etc.). Lorsqu'elle s'inscrit dans ce cadre, la politique de diversification culturelle renforce alors l'intégration des immigrés et des jeunes issus de l'immigration et ce faisant, parce qu'elle est alors fondée sur des valeurs partagées, accroît la cohésion sociale des pays d'accueil. De ce point de vue, la différence n'est pas intolérable, elle est une chance pour la société.

Conclusion :

Satisfaire ces *pré-requis* est une condition nécessaire mais non suffisante pour avancer vers une société plus cohésive. L'intégration multidimensionnelle, c'est-à-dire économique, sociale et culturelle est un impératif. Difficile à mettre en œuvre dans des sociétés plus globalisées où tendent à dominer les lois du marché et à s'affaiblir les solidarités, dans une Europe en construction où le volet social est encore « le parent pauvre », l'intégration des immigrés et de leurs descendants est non seulement une obligation d'ordre éthique vis-à-vis d'eux, mais aussi une pré-condition pour le développement de sociétés plus cohésives.

Il n'entre pas dans notre propos ici de définir une liste de ce qui est acceptable et enrichissant et de ce qui n'est pas acceptable pour une société qui, fondée sur des principes démocratiques, recherche le dialogue interculturel. On peut considérer qu'il y a trois catégories de valeurs : celles qui sont exclues parce qu'elles ne respectent pas la démocratie, les droits de l'Homme et de la Femme (les mariages forcés, l'excision, le racisme, etc.), celles qui sont communes et non immuables (l'accès aux droits et donc la lutte contre les discriminations sous toutes ses formes) et celles qui sont négociables. Ces dernières peuvent se traduire sous formes « d'accommodements raisonnables » et se situer à la frontière, parfois difficile à définir entre les deux autres. Objets de négociations difficiles à mener car comme le remarque avec justesse Jürgen Habermas : « si les conflits multiculturels sont ressentis de manière particulièrement aiguë et douloureuse, c'est qu'ils sortent du modèle qui a permis d'institutionnaliser avec succès les procédures de règlements de conflits »³². Elles sont pour autant nécessaires mais non suffisantes si elles ne sont pas accompagnées de mesures visant à éliminer toutes les formes de discrimination économiques et sociales dont pâtissent plus particulièrement les immigrés et leur descendance.

³² J. Habermas : *Une époque de transitions*, éditions Fayard, 2005, p. 218.